

# SESAM



*Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan*

## **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
du Service Public de l'Assainissement**

**FLEE, EPOISSES,  
MISSERY, PRECY-SOUS-THIL,  
ROUVRAY, GRIGNON,  
SEIGNY, SEMUR-EN-AUXOIS,  
TOUTRY et VITTEAUX**

**Exercice 2020**

*Présenté conformément à l'article L.2224-5 du  
Code Général des Collectivités Territoriales*

# SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service .....	6
1.1) Organisation administrative du service .....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service.....	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation.....	6
1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0) .....	7
1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement .....	7
1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité) .....	8
1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement .....	8
1.7.1) Répartition des abonnés par commune .....	10
1.8) Volumes facturés .....	10
1.8.1) Eaux claires parasites .....	15
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte.....	16
1.9.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement ...	16
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	17
1.10.1) Traitement des effluents .....	17
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances.....	17
1.10.3) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0).....	22
2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif .....	23
2.1) Fixation des tarifs en vigueur .....	23
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif.....	23
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte.....	23
2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif.....	24
2.2.3) Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D204.0).....	24
2.3) Recettes d'exploitation.....	24
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	24
2.3.1) Recettes de l'exploitant.....	24
3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif .....	25
3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement.....	25
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2).....	25
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	26
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3).....	26
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	26

---

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3).....	26
3.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1) .....	27
3.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2) .....	27
3.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2) .....	27
3.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3) .....	27
3.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3).....	27
Les systèmes d'assainissement ne sont que peu concernés par cet indice.....	28
3.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2).....	28
3.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0).....	28
3.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1) .....	28
4) Financement des investissements.....	29
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.....	29
4.2) Etat de la dette .....	29
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	29
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	30
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	30
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	31
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles .....	31
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT .....	31
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	31

---

## Glossaire

*Equivalent habitant (EH)* : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

*DBO5* : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

*DCO* : Demande biochimique en oxygène

*MES* : Matières en suspension

*NTK* : Azote Kjeldhal

*NGL* : Azote global

*Pt* : Phosphore total

*tMS* : tonne de matière sèche

*SISPEA* : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

*EPCI* : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

---

## **Indicateurs applicables en assainissement collectif**

### **à fournir dans le cadre du SISPEA**

#### **Indicateurs descriptifs des services**

**D201.0** : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

**D202.0** : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

**D203.0** : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

**D204.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

#### **Indicateurs de performance**

**P201.1** : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

**P202.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

**P203.3** : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P204.3** : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P205.3** : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P206.3** : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

**P207.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P251.1** : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

**P252.2** : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

**P253.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

**P254.3** : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

**P255.3** : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

**P256.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

**P257.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**P258.1** : taux de réclamations



⇒ Vous pouvez accéder aux fiches descriptives des indicateurs sur  
<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php?rubrique161>

## 1) Caractéristiques techniques du service

### 1.1) Organisation administrative du service

Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan regroupe 95 communes. Parmi elles **10 disposent d'un assainissement collectif.**

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

Et à la demande des propriétaires (dans le cadre d'une opération globale) :

- Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement
- Travaux de suppression ou d'obturation des fosses

### 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service.

Le délégataire est la société **SUEZ Eau France** en vertu d'un contrat de départ ayant pris effet le **01/08/2020**.

La durée du contrat d'affermage est de 10 ans (jusqu'au 31/12/2030).

### 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		SUEZ	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement	X	
	surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	X
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	X
Mise en service	assainissement collectif	X	
	assainissement complet	X	
	des branchements	X	
	des collecteurs	X	

Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	curage des lagunes	-	-
	de la voirie	-	-
	des branchements	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration	X	
	du génie civil	X	
Renouvellement	de la voirie	-	-
	de l'ensemble des ouvrages		X
	des branchements	X	X
	des clôtures	X	X
	des collecteurs		X
	des collecteurs <6m	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement		X
	des postes de relèvement		X
	des stations d'épuration		X
	du génie civil		X
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
	des canalisations <12ml	X	
Prestations particulières	curages hydrodynamiques	X	
	traitement des boues	X	

#### **1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)**

*Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.*

Le service public d'assainissement collectif dessert **7 828 habitants.**

#### **1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement**

*Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.*

*Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières, mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.*

Une convention de déversement d'eaux usées non domestiques a été établie par la collectivité (Fromagerie Berthaut). Elle doit être réactualisée. La convention avec le VVF de Flée doit être renouvelée. De nouvelles conventions doivent être établies avec l'ensemble des activités.

Système d'assainissement <i>(On appelle système d'assainissement un réseau et la station associée)</i>	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques	
	avec autorisation de déversement formalisée	avec convention spéciale de déversement
Flée	0	<b>1</b>
Epoisses	0	<b>1</b>
Toutry	0	0
Rouvray	0	0
Précý-sous-Thil	0	0
Grignon	0	0
Seigny	0	0
Semur-en-Auxois	0	0
Missery	0	0
Vitteaux	0	0
Total	0	<b>2</b>

#### **1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)**

Lien contractuel	Sens <i>(import/ export/ import-export)</i>	Usage <i>(secours /permanent)</i>	Cocontractant	Caractéristiques <i>(volumes, débit, qualités des effluents...)</i>	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export Grignon	permanent	Commune de Venarey-les-Laumes	Volumes	A réactualiser	-
Convention	Export Seigny	Permanent	Commune de Venarey-les-Laumes	Volumes	A réactualiser	-

Total des importations d'effluents en 2020 : 0 m3

Total des exportations d'effluents en 2020 : 8 370 m3

#### **1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement**

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2019	<b>2020</b>
Flée	Nombre d'abonnements domestiques	87	<b>87</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		<b>1</b>
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	<b>1</b>
Epoisses	Nombre d'abonnements domestiques	306	<b>311</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	<b>1</b>
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		

	- dont avec convention spéciale de déversement	1	<b>1</b>
Seigny	Nombre d'abonnements domestiques		<b>92</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Toutry	Nombre d'abonnements domestiques	223	<b>226</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Rouvray	Nombre d'abonnements domestiques	256	<b>258</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Précy-sous-Thil	Nombre d'abonnements domestiques	366	<b>367</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Grignon	Nombre d'abonnements domestiques	109	<b>111</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Semur-en-Auxois	Nombre d'abonnements domestiques	1700	<b>1710</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Missery	Nombre d'abonnements domestiques	92	<b>92</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Vitteaux	Nombre d'abonnements domestiques	458	<b>456</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
TOTAL	Nombre d'abonnements domestiques	3598	<b>3712</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	<b>1</b>
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	2	<b>2</b>

*Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.*

*Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.*

### 1.7.1) Répartition des abonnés par commune

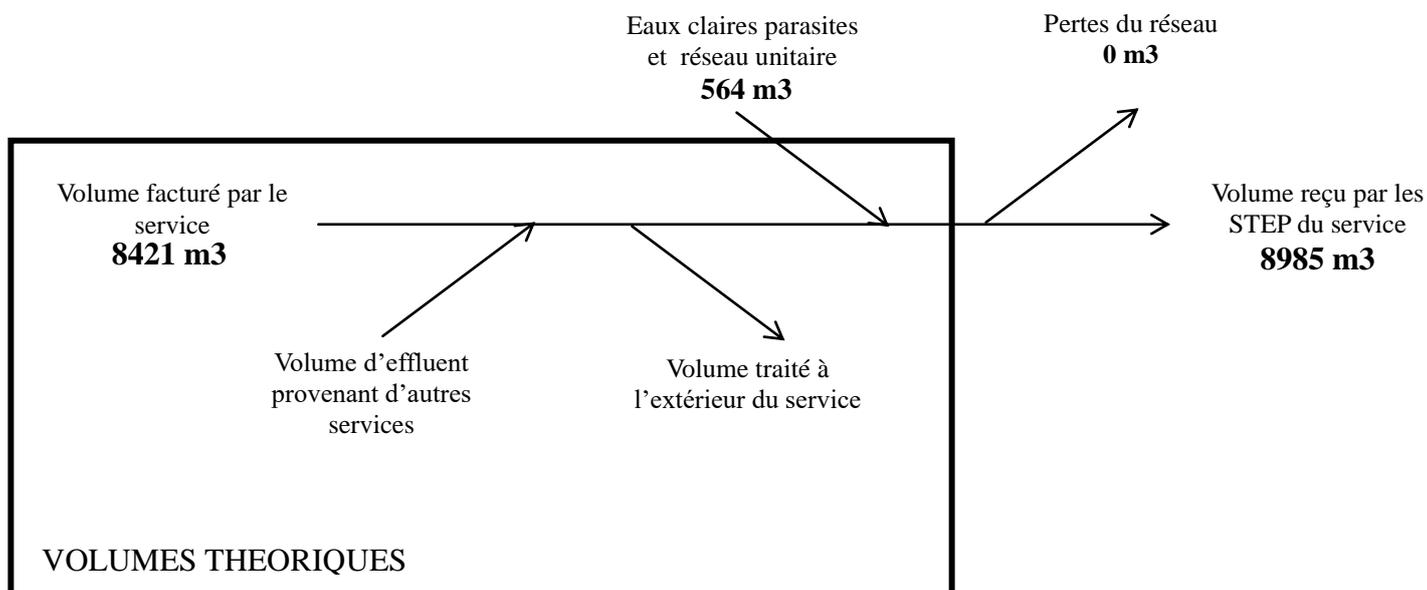
	2019	2020
FLEE	87	88
EPOISSES	307	312
TOUTRY	223	226
ROUVRAY	256	258
PRECY-SOUS-THIL	366	367
GRIGNON	109	111
SEIGNY	00	92
SEMUR-EN-AUXOIS	1700	1710
MISSERY	92	92
VITTEAUX	458	456
<b>Total des abonnés</b>	<b>3599</b>	<b>3712</b>

### 1.8) Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2019	2020
FLEE	8 250	8421
EPOISSES	22 767	26 726
TOUTRY	18 280	15 844
ROUVRAY	19 588	17 575
PRECY-SOUS-THIL	28 243	28 506
GRIGNON	6 880	7 389
SEIGNY		3 650
SEMUR-EN-AUXOIS	216 319	213 498
MISSERY/SAIZEREY	2 226	4 191
VITTEAUX	55 607	50 447
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>371 849</b>	<b>376 247</b>

*Pour 2020, les volumes correspondent au 2eme trimestre 2019 et 1<sup>er</sup> trimestre 2020.*

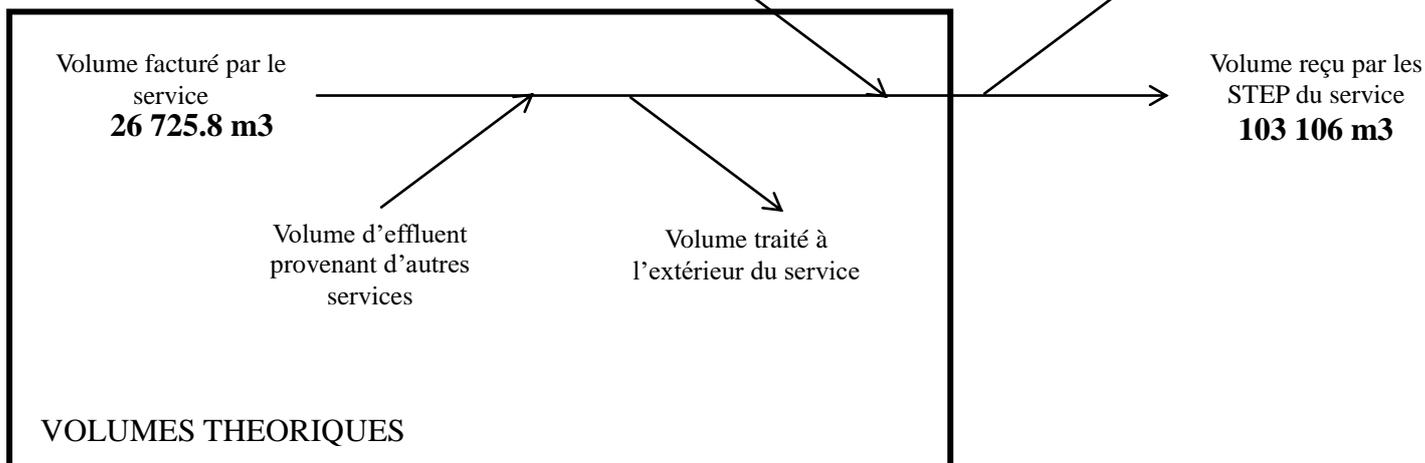
### ALLEREY



**EPOISSES**

Eaux claires parasites  
et réseau unitaire  
**76 381 m3**

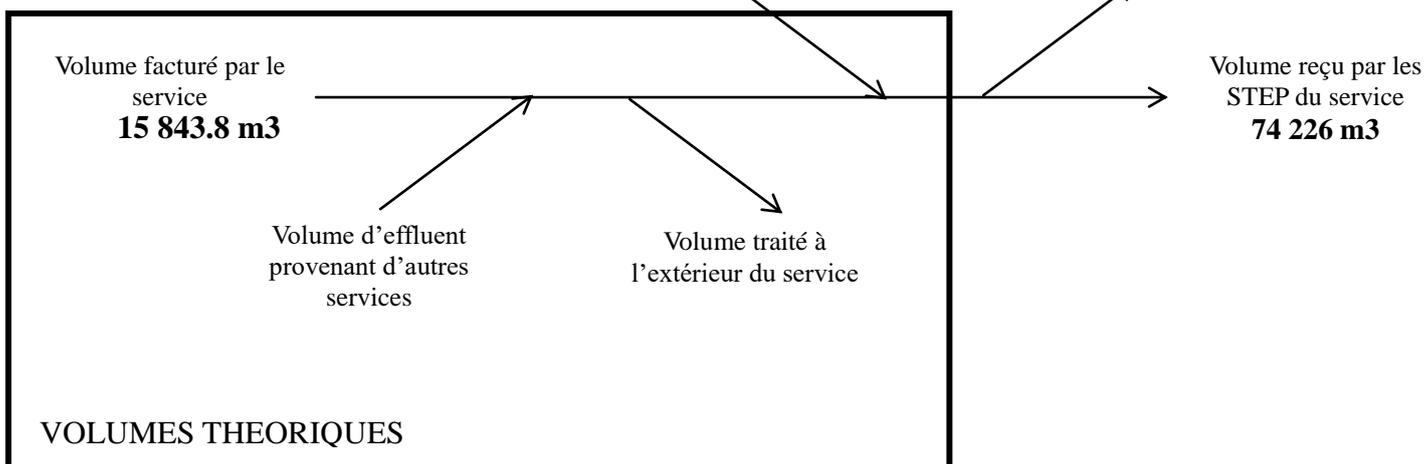
Pertes du réseau  
**0 m3**



**TOUTRY**

Eaux claires parasites  
**58 383 m3**

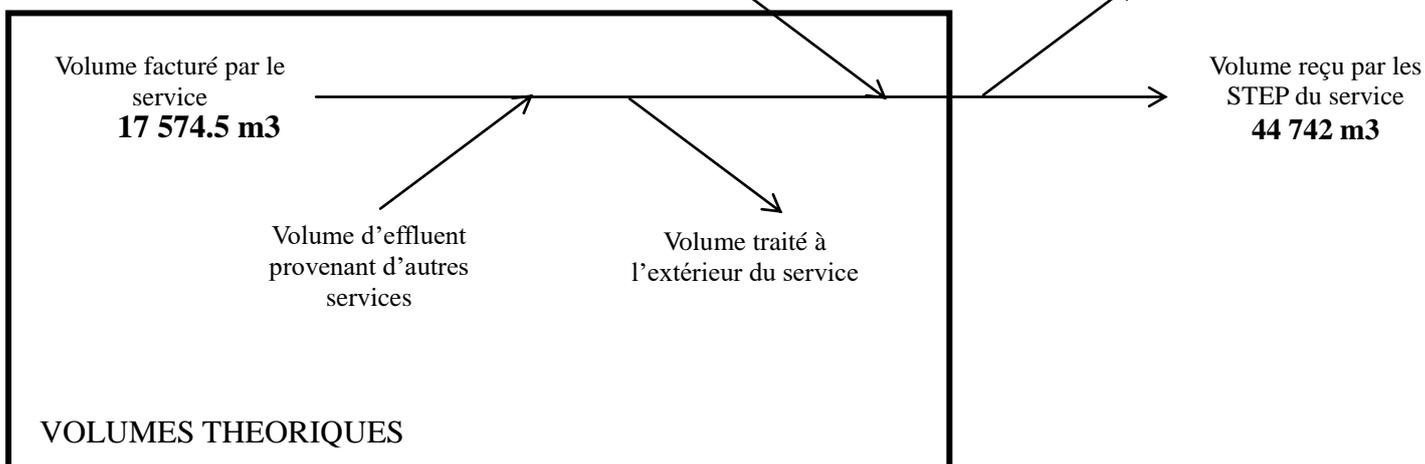
Pertes du réseau  
**0 m3**

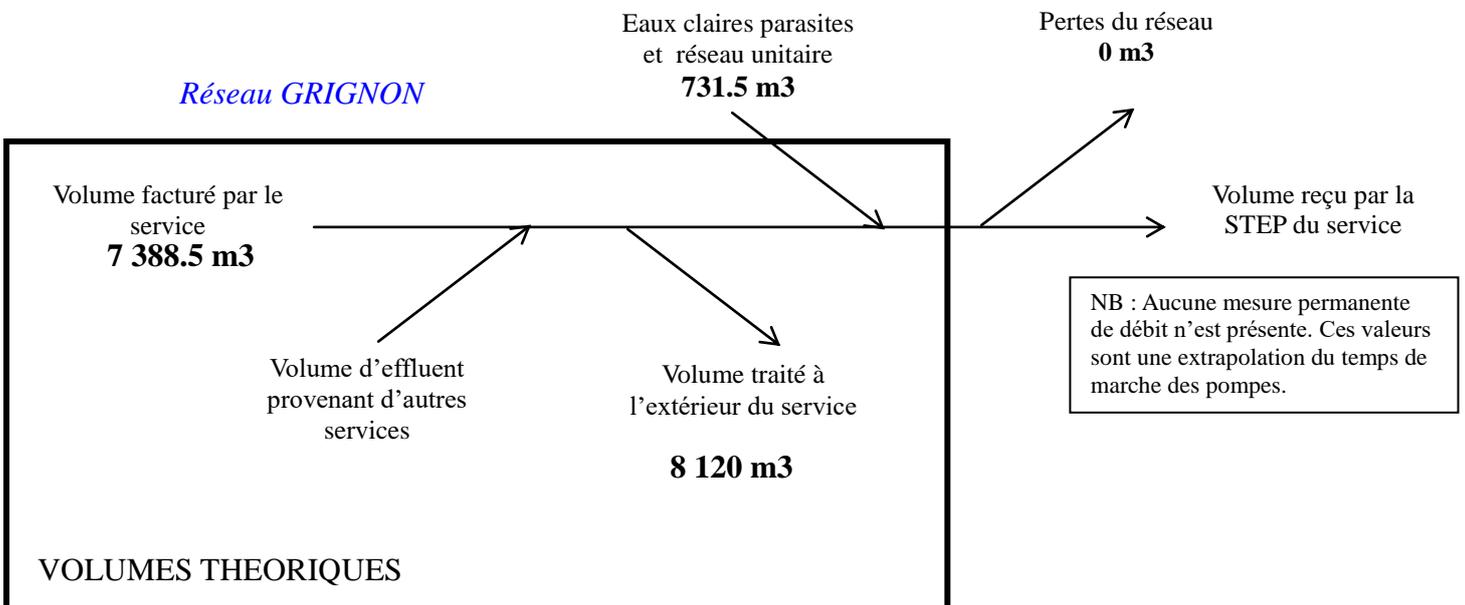
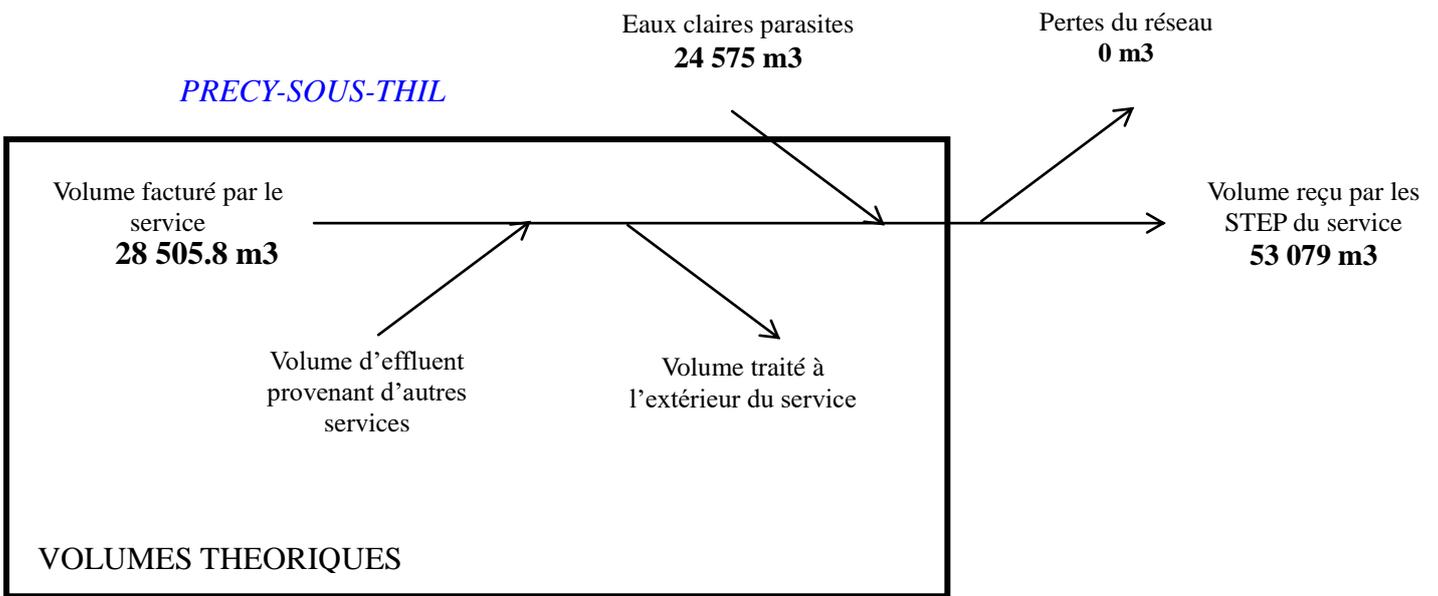


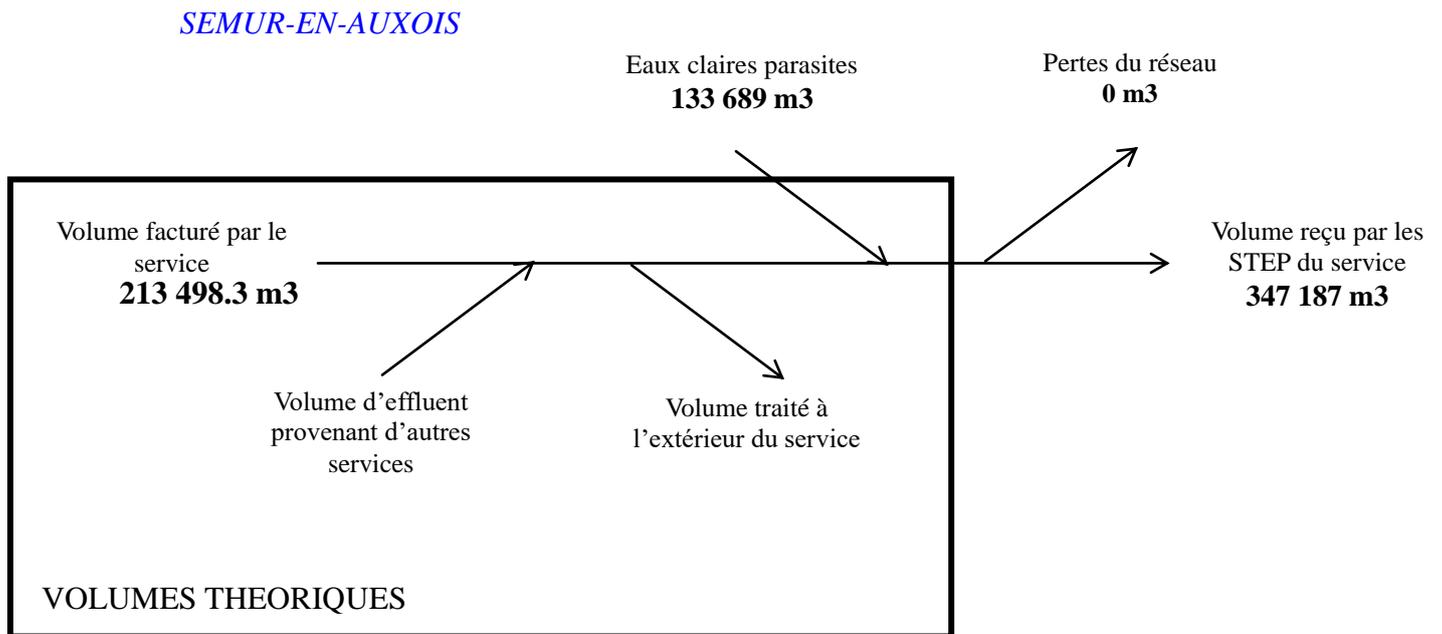
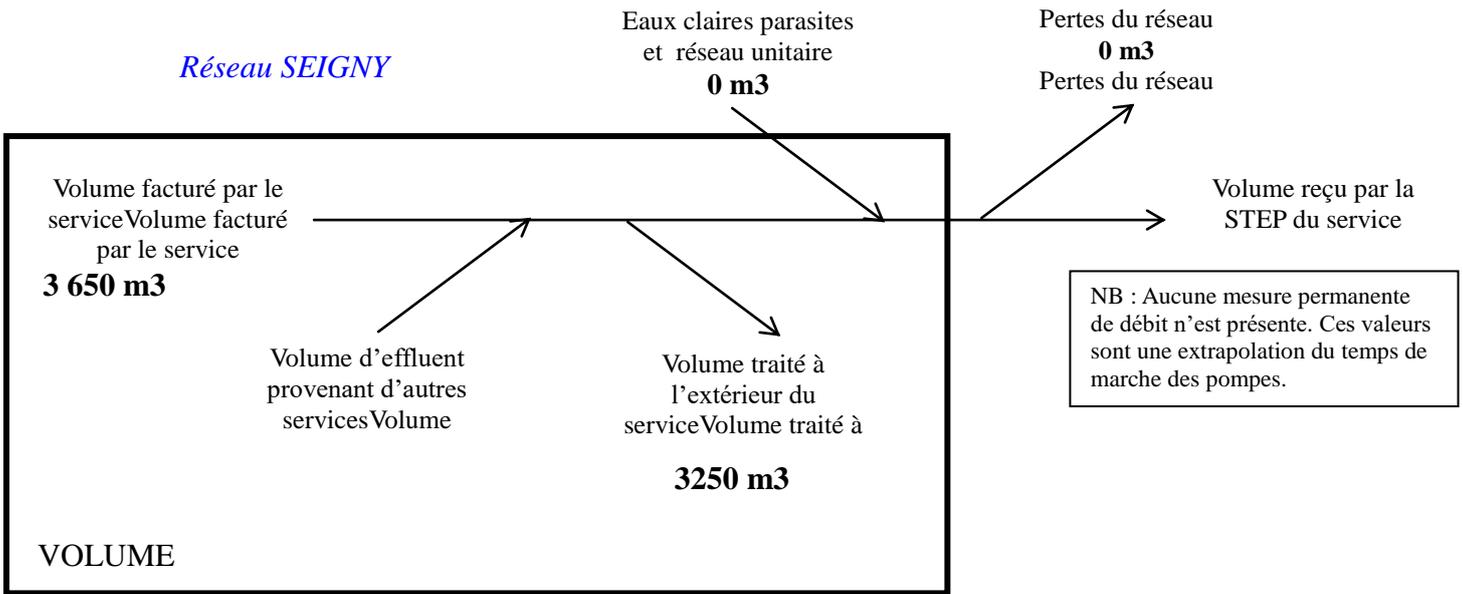
**ROUVRAY**

Eaux claires parasites  
**27 168 m3**

Pertes du réseau  
**0 m3**



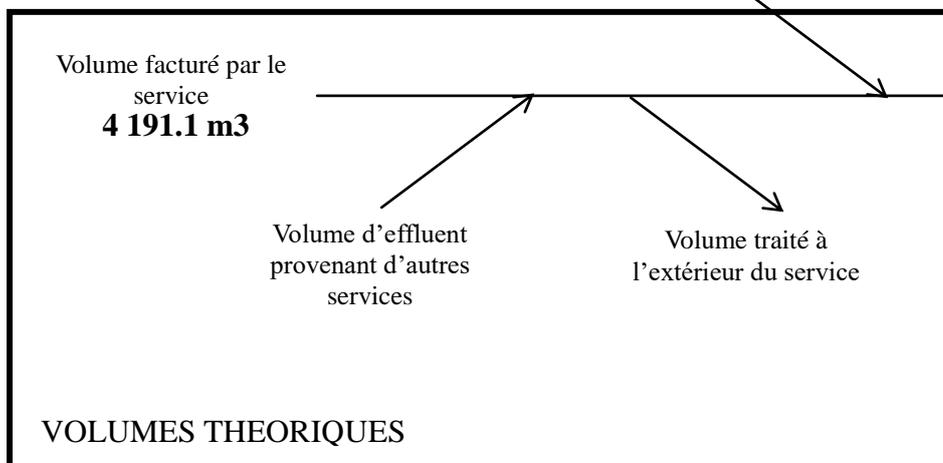




*MISSERY/SAIZEREY*

Eaux claires parasites  
**204 m3**

Pertes du réseau  
**0 m3**



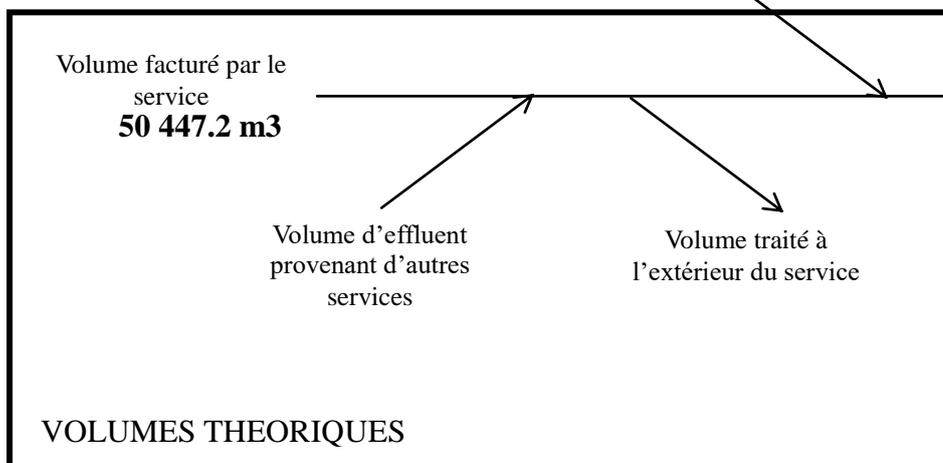
Volume reçu par les  
STEP du service  
**4 395.1 m3**

NB : Aucune mesure permanente de débit n'est présente. Ces valeurs sont une extrapolation du temps de marche des pompes.

*VITTEAUX*

Eaux claires parasites  
**50 388 m3**

Pertes du réseau  
**19.2 m3**



Volume reçu par les  
STEP du service  
**100 641 m3**

### 1.8.1) Eaux claires parasites

*L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés et le total des volumes mesurés en station.*

Année		2019	2020
Flée	Volumes théoriques	8 250	<b>8 421</b>
	Volumes traités	9 349	<b>8 985</b>
Epoisses	Volumes théoriques	22 767	<b>26 725.8</b>
	Volumes traités	83 712	<b>103 106</b>
Toutry	Volumes théoriques	18 280	<b>15 843.8</b>
	Volumes traités	62 128	<b>74 226</b>
Rouvray	Volumes théoriques	28 243	<b>17 574.5</b>
	Volumes traités	42 738	<b>44 742</b>
Précý-sous-Thil	Volumes théoriques	28 243	<b>28 505.8</b>
	Volumes traités	51 335	<b>53 079</b>
Grignon	Volumes théoriques	6 880	<b>7 388.5</b>
	Volumes traités	5896	<b>8 120</b>
Seigny	Volumes théoriques		<b>3 650</b>
	Volumes traités		<b>3 250</b>
Semur-en-A.	Volumes théoriques	216 319	<b>213 498.3</b>
	Volumes traités	357 334	<b>347 187</b>
Missery /Saizerey	Volumes théoriques	3 834	<b>4 191.1</b>
	Volumes traités	4 230	<b>4 395.1</b>
Vitteaux	Volumes théoriques	55 607	<b>50 447.2</b>
	Volumes traités	103 596	<b>100 641</b>

## 1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

### 1.9.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Nom du système		Linéaire [km] 2019	Linéaire [km] 2020
Flée	Réseau séparatif	1.015	<b>1.015</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.525	<b>0.525</b>
Epoisses	Réseau séparatif	8.447	<b>8.541</b>
	Réseau unitaire	0.661	<b>0.661</b>
	Refoulement	0.048	<b>0.048</b>
Toutry	Réseau séparatif	7.687	<b>7.162</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	1.338	<b>1.902</b>
Rouvray	Réseau séparatif	8.318	<b>8.318</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.912	<b>0.912</b>
Précy-sous-Thil	Réseau séparatif	9.242	<b>9.242</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.643	<b>0.643</b>
Grignon	Réseau séparatif	4.655	<b>4.655</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.362	<b>0.362</b>
Seigny	Réseau séparatif		<b>2.642</b>
	Réseau unitaire		<b>0</b>
	Refoulement		<b>2.031</b>
Semur-en-Auxois	Réseau séparatif	25.681	<b>25.762</b>
	Réseau unitaire	7.278	<b>7.278</b>
	Refoulement	1.174	<b>1.174</b>
Missery	Réseau séparatif	3.609	<b>3.609</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0	<b>0</b>
Vitteaux	Réseau séparatif	8.650	<b>8.650</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.306	<b>0.306</b>

## 1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

### 1.10.1) Traitement des effluents

Nombre de stations : 9

Nom du système d'assainissement	Station	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m <sup>3</sup> /j
Flée		Allerey	Filtres sable plantés roseaux	400	24	48
Epoisses		Epoisses	Boues activées	2 000	130	400
Toutry		Toutry	Boues activées	1 200	84	240
Rouvray		Rouvray	Boues activées	800	43.2	160
Précy-sous-Thil		Précy-sous-Thil	Rhizopur	1 000	60	200
Semur-en-A.		Semur-en-A.	Boues activées	10 000	600	1100
Missery		Missery	Filtres sable plantés roseaux	150	9	22.50
Missery		Saisera	Filtres sable plantés roseaux	60	3.6	9
Vitteaux		Vitteaux	Boues activées	1 500	90	300

### 1.10.2) Prescriptions de rejet et performances

FLEE

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nb Réalisés en 2020	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/2an	1	20	-	-
DCO	1/2an	1	90	-	-
MES	1/2an	1	-	90	-
NTK	1/2an	1	-	60	-
NGL	1/2an	1	-	60	-
PT	1/2an	1	-	30	-

---

## EPOISSES

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nb Réalisés en 2020	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	25	90	50
DCO	12/an	12	90	90	250
MES	12/an	12	20	92	85
<i>NTK</i>	4/an	4	10	70	-
<i>N-NH4</i>	4/an	4	3.1	-	-
<i>PT</i>	4/an	4	2	80	-

## TOUTRY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nb réalisés en 2020	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	2/an	2	25	70	50
DCO	2/an	2	125	75	250
MES	2/an	2	35	90	85

## ROUVRAY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nb réalisés en 2020	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	-	60	-
DCO	1/an	1	-	60	-
MES	1/an	1	35	-	-

## PRECY-SOUS-THIL

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nb réalisés en 2020	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	2	25		
DCO	1/an	2	90		
MES	1/an	2	30		
NTK	1/an	1	20		
PT	1/an	1	2		

## SEMUR-EN-AUXOIS

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nb réalisés en 2020	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	11	35	90	85
DCO	24/an	24	100	79	250
MES	24/an	24	35	90	85
NTK	12/an	11	15	80	-
PT	12/an	11	2	85	-

## MISSERY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nb réalisés en 2020	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	
DCO	1/an	1	125	60	
MES	1/an	1	35	60	
NTK	1/an	1	40	60	

---

## MISSERY-Saizerey

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nb réalisés en 2020	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	
DCO	1/an	1	125	60	
MES	1/an	1	35	60	
NTK	1/an	1	40	60	

## VITTEAUX

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nb réalisés en 2020	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	2/an	3	35	60	70
DCO	2/an	3	200	60	400
MES	2/an	3	35	50	85
NTK	2/an	3	-	70	-
PT	2/an	-	-	-	-

	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou/et en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MES		NTK		PT	
		Conc mg/ l	Rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %
Moyenne annuelle des prélèvements réalisés à FLEE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyenne annuelle des prélèvements réalisés à EPOISSES	<b>oui</b>	<b>3.71</b>	<b>96</b>	<b>21.1</b>	<b>91</b>	<b>3.59</b>	<b>96</b>	<b>1.8</b>	<b>98</b>	<b>0.79</b>	<b>79</b>
Moyenne annuelle des prélèvements réalisés à TOUTRY	<b>oui</b>	<b>3.64</b>	<b>97</b>	<b>18.82</b>	<b>95</b>	<b>3.64</b>	<b>95</b>	-	-	-	-
Moyenne annuelle des prélèvements réalisés à ROUVRAY	<b>oui</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyenne annuelle des prélèvements réalisés à PRECY-SOUS-THIL	<b>oui</b>	<b>5</b>	<b>98</b>	<b>37.48</b>	<b>95</b>	<b>10.48</b>	<b>95</b>	-	-	<b>0.9</b>	<b>90</b>
Moyenne annuelle des prélèvements réalisés à MISSERY	<b>oui</b>	<b>&lt;3</b>	<b>99</b>	<b>18</b>	<b>91</b>	<b>3</b>	<b>95</b>	<b>0.9</b>	<b>96</b>	-	-
Moyenne annuelle des prélèvements réalisés à SAIZEREY	<b>Oui</b>	<b>3</b>	<b>97</b>	<b>65</b>	<b>82</b>	<b>14</b>	<b>92</b>	<b>17.7</b>	<b>75</b>	-	-
Moyenne annuelle des prélèvements réalisés à SEMUR-EN-AUXOIS	<b>Oui</b>	<b>3.34</b>	<b>99</b>	<b>18.44</b>	<b>97</b>	<b>3.87</b>	<b>99</b>	<b>3.91</b>	<b>94</b>	<b>0.95</b>	<b>88</b>
Moyenne annuelle des prélèvements réalisés à VITTEAUX	<b>Oui</b>	<b>1.74</b>	<b>96.94</b>	<b>11.5</b>	<b>91.90</b>	<b>1.43</b>	<b>97.46</b>	<b>3.55</b>	<b>76.01</b>	-	-

---

**1.10.3) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0)**

	2019	2020
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche FLEE	0	<b>0</b>
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche FLEE	0	<b>0</b>
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche EPOISSES	28.4	<b>31.3</b>
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche EPOISSES	11.83	<b>6.6</b>
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche TOUTRY	5.2	<b>5.4</b>
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche TOUTRY	5.16	<b>5.4</b>
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche ROUVRAY	7.1	<b>1.3</b>
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche ROUVRAY	7.91	<b>0</b>
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche PRECY	0	<b>0</b>
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche PRECY	0	<b>0</b>
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche SEMUR-EN-A	116.5	<b>87.4</b>
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche SEMUR-EN-A	79.52	<b>79.52</b>
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche MISSERY	0	<b>0</b>
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche MISSERY	0	<b>0</b>
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche VITTEAUX	11.8	<b>12.6</b>
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche VITTEAUX	7.64	<b>6.07</b>

Les filières « boues » de Flée, Rouvray, Précý et Missery (2) sont des filtres plantés de roseaux

## 2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération N°63.2019-1728 du 15/12/2019 pour application au 01/01/2020).

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ Eau France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Autres prestations facturées aux abonnés : (voir contrat)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

### 2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement (facultative)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement

Les volumes sont relevés :  semestriellement

annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### 2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

*La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.*

*Elle est unique sur l'ensemble du service.*

	1 <sup>er</sup> jan 2020	1 <sup>er</sup> jan 2021
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m <sup>3</sup> )	0.185	<b>0.185</b>

## 2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

### SESAM

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2020	1 <sup>er</sup> jan 2021
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	41.52	<b>42.70</b>
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	1.12	<b>1.2608</b>
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	41.52	<b>40</b>
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0.82	<b>0.71</b>
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.185	<b>0.185</b>
	TVA	10 %	<b>10 %</b>

## 2.2.3) Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

SESAM	1 <sup>er</sup> jan 2020	1er août 2020	1er jan 2021
Exploitant	180.58	190.80	<b>194.00</b>
Collectivité	137.20	125.20	<b>125.20</b>
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22.20	22.20	<b>22.20</b>
TVA	34.00	33.82	<b>34.14</b>
Total [€ TTC]	373.98	372.02	<b>375.54</b>

**3.1295 €/m<sup>3</sup> TTC**

## 2.3) Recettes d'exploitation

### 2.3.1) Recettes de la collectivité

	2019	2020
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	314 198.45	<b>423 997.67</b>
dont redevances eaux usées domestiques		
dont abonnements		
Autres recettes		
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	36 720.00	<b>0.00</b>

### 2.3.1) Recettes de l'exploitant

	2019	2020
Total recettes liées à la facturation des abonnés	557 949	<b>596 490</b>

### 3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

#### 3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

	2019	2020
<b>Taux de desserte global</b>	96%	<b>96%</b>
Taux de desserte Flée	100%	<b>100%</b>
Taux de desserte Epoisses	77%	<b>77%</b>
Taux de desserte Toutry	98%	<b>98%</b>
Taux de desserte Rouvray	96%	<b>96%</b>
Taux de desserte Précý-sous-Thil	96%	<b>96%</b>
Taux de desserte Grignon	90%	<b>90%</b>
Taux de desserte Seigny	-	<b>98%</b>
Taux de desserte Semur-en-Auxois	99%	<b>99%</b>
Taux de desserte Missery	98%	<b>98%</b>
Taux de desserte Vitteaux	93%	<b>93%</b>

#### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2020
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2020
connaissance et de gestion des réseaux		
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	50
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>92</b>

### 3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

La collecte des effluents est **conforme**.

### 3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont **conformes**.

### 3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est **conforme**.

### 3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pour chaque station d'épuration : **100%** d'élimination conforme

Filière (hors COVID) : épandage sur sol agricole à EPOISSES, VITTEAUX et SEMUR,

Export des boues de TOUTRY sur la station d'EPOISSES

Export des boues de Rouvray sur plateforme de compostage Gevrey

Les lits plantés de roseaux sont évacués tous les 10 ans.

Conformité des filières : oui

Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **132.755 t**

Pour les collectivités disposant d'une **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, des indicateurs supplémentaires sont requis (Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission, s'ils le souhaitent.

### 3.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1)

Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux / nombre d'habitants desservis : **0**

### 3.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2)

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 : **2.5%**.

### 3.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements : **1.8 %**.

### 3.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)

Pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire : **100 %**.

### 3.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	oui	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	oui	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	oui	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	oui	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	non	10	0
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	oui	10	10
	B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	non	10
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	oui	10	10
<b>TOTAL</b>			<b>120</b>	<b>100</b>

---

Les systèmes d'assainissement ne sont que peu concernés par cet indice

### 3.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2019	2020
Durée d'extinction de la dette	5.16	<b>3.11</b>

### 3.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2018	2019	2020
Taux d'impayés	1.39%	2.39%	<b>1.92%</b>

### 3.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2019	2020
Nombre de réclamations écrites à l'exploitant	49	<b>42</b>
Nombre de réclamations à la collectivité	1	<b>1</b>
Taux de réclamations global de l'exploitant	13.96	<b>11.59</b>



#### 4) Financement des investissements

*4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux*

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Mise en séparatif - ruelle du Renaudot SEMUR Travaux Assainissement 2020 - TOUTRY-PRECY-EPOISSES Travaux Réseaux 2020 - EPOISSES Travaux assainissement 2020 TOUTRY DEPL Poste Refoulement Branchement rue du Foulon TOUTRY Branchement Complet STEP EPOISSES Création 87 boîtes de branchement EU et EP Schéma Directeur Assainissement VITTEAUX Etudes Milieu EPOISSES-TOUTRY	<b>287 902.64 €</b>	<b>69 081.00 €</b>

#### *4.2) Etat de la dette*

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Encours de la dette au 31 décembre	1 509 357.94 €	<b>1 427 641.57 €</b>
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	263 563.09 €	<b>257 375.21 €</b>
dont en intérêts	44 461.17 €	<b>39 969.66 €</b>
dont en capital	219 101.92 €	<b>217 405.55 €</b>

#### *4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service*

	2019	<b>2020</b>
Montant des amortissements	155 349.53€	<b>156 125.76€</b>

**4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Travaux de mise en conformité de 34 branchements-Semur-Epoisses-Toutry (TRANCHE 2)	<b>130 620 €</b>
Etudes de mise en conformité de branchements-Semur-Epoisses-Toutry (TRANCHE 3)	<b>10 000 €</b>
Création de la STEP de Toutry	<b>750 000 €</b>
Travaux de mise en séparatif sur Semur (Roches, Fontaignotte, Anc. Comédie, Renaudot, Varenne, Mazillier) et sur Epoisses (champ de Foire)	<b>2 000 000 €</b>
Schéma directeur de Vitteaux (Phase 3)	<b>30 000 €</b>
Réalisation de 87 boîtes de branchement	<b>155 500 €</b>
Réhabilitation des réseaux sur Toutry et Précy-sous-Thil	<b>362 000 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 438 120 €</b>

**4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

	Travaux €HT	Emprunt CDC €HT	Subv. AESN	Auto financement	Type d'opération
<b>2020</b>	<b>842 000</b>	<b>421 000</b>	<b>210 500</b>	<b>210 500</b>	Schéma directeur de Vitteaux (50k€), révisions de zonages (50k€), modification bassin d'orage, du DO n°8 et poste du Tir de Semur (130k€), déplacement du poste de relèvement STEP de Toutry (250k€), réhabilitation réseaux Route de Semur à Précy, réseaux et STEP à Vitteaux, Rue des Perrières à Epoisses et réseaux à Semur (362k€)
<b>2021</b>	<b>588 000</b>	<b>294 000</b>	<b>147 000</b>	<b>147 000</b>	Poste de relèvement et réseaux à Grignon (15k€), réhabilitations réseaux à Rouvray, à Semur, à Vitteaux, à Toutry et Rue des Forges à Epoisses (573k€)
<b>2022</b>	<b>1 070 000</b>	<b>535 000</b>	<b>267 500</b>	<b>267 500</b>	STEP à Toutry (800k€), réseaux à Vitteaux et à Semur (270k€)
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>625 000</b>	<b>625 000</b>	

## 5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

*5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)*

	2019	2020
Nombre d'abandon de créance	1	5
Montant des abandons de créance	287.83	0
Versement à un fonds de solidarité	0.0008	0
Nombre de demandes reçues	2	8

*5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT*

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Maitrise globale de l'eau et de l'assainissement dans les pays défavorisés	5000 euros/an sur le budget principal

## 6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

*Le prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une conso référence de 120m<sup>3</sup>, est détaillé dans les tableaux suivants :*

SESAM	1er jan 2020	1er jan 2021
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	286.93 175.92	<b>247.28</b> <b>194.00</b>
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif*	89.04 139.92	<b>134.58</b> <b>125.20</b>
Agence de l'eau Redevance pour pollution domestique Redev. de modernisation des réseaux de collecte Préservation des ressources en eau	45.60 22.20 10.80	<b>45.60</b> <b>22.20</b> <b>10.80</b>
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif*	22.72 33.82	<b>24.10</b> <b>34.14</b>
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif*	455.09 371.86	<b>462.36</b> <b>375.54</b>
<b>Total TTC global</b>	<b>826.95</b>	<b>837.90</b>

Tableau récapitulatif des indicateurs

Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	<a href="#">Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</a>	<b>7 828</b>
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	<a href="#">Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées</a>	<b>2</b>
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	<a href="#">Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</a>	<b>132.8 t</b>
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	<a href="#">Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></a>	<b>3.1295€/m<sup>3</sup> TTC</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	<a href="#">Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</a>	<b>96 %</b>
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	<a href="#">Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</a>	<b>92</b>
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	<a href="#">Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</a>	<b>Oui</b>
Épuration	Indicateur de performance	P204.3	<a href="#">Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</a>	<b>Oui</b>
Épuration	Indicateur de performance	P205.3	<a href="#">Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</a>	<b>Oui</b>
Boue	Indicateur de performance	P206.3	<a href="#">Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation</a>	<b>100 %</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	<a href="#">Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</a>	<b>0.0 € HT/m<sup>3</sup></b>
Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	<a href="#">Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers</a>	<b>0</b>
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	<a href="#">Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</a>	<b>2.5%</b>
Réseau	Indicateur de performance	P253.2	<a href="#">Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</a>	<b>1.8%</b>
Épuration	Indicateur de performance	P254.3	<a href="#">Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel</a>	<b>100%</b>
Collecte	Indicateur de performance	P255.3	<a href="#">Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</a>	<b>100</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	<a href="#">Durée d'extinction de la dette de la collectivité</a>	<b>3.11</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P257.0	<a href="#">Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</a>	<b>1.92</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P258.1	<a href="#">Taux de réclamations</a>	<b>11.59</b>